

La Cour Suprême des Etats-Unis examinera un loi restrictive de l'avortement en Louisiane



Article rédigé par *genethique.org*, le 06 octobre 2019

La Cour Suprême des Etats-Unis a accepté vendredi de se saisir d'une loi de l'Etat de Louisiane qui oblige les médecins qui pratiquent des interruptions volontaires de grossesse (IVG) d'avoir une autorisation d'exercer dans un hôpital situé à moins de 48 kilomètres (30 miles) du lieu de l'opération (cf. [Louisiane : nouvelle loi sur l'avortement](#)). Cette mesure vise à éviter les complications et doit permettre, « *en cas de problème, de pouvoir transférer les patientes dans des hôpitaux voisins* ».

Pour les tenants de l'avortement, dans ces conditions, il pourrait ne rester, dans tout l'état, qu'un seul médecin pour pratiquer les avortements.

Autorisée en février dernier à entrer en vigueur après des années de procédure, bloquée par la Cour (cf. [Avortement : la loi de Louisiane bloquée par la Cour suprême des Etats-Unis](#)), la loi de 2014 sera examinée au fond par les neuf sages au cours de la session 2019-2020 : « *l'audience pourrait avoir lieu en janvier avec une décision au printemps* ».

10000 avortements sont pratiqués chaque année dans cet Etat.

Sources:

AFP (04/10/2019) - Reuters (04/10/2019) - U.S. Supreme Court takes up major Louisiana abortion case

06/10/2019 10:00